



Règlement des Foulées Ecuiriennes

courses enfants, 5 kms et 12 kms

Samedi 28 Mai 2022

Article 1 : Organisation

Cette épreuve est organisée par le TCM (Triathlon Club du Montreuillois) présidé par Monsieur HENRY Marc. Elle aura lieu le samedi 28 Mai 2022, à Ecuire. Elle est composée de courses enfants et de courses adultes.

Article 2 : Licences et certificats médicaux

Les courses sont ouvertes aux coureurs licenciés FFA, FFTRI, compétition FSCF, FSGT ou UFOLEP (mention athlétisme), UNSS ou UGSEL (si engagé par l'établissement scolaire ou association sportive). Les licenciés devront fournir une photocopie de leur licence. Elles sont ouvertes aux non-licenciés qui devront fournir obligatoirement une copie de leur certificat médical de moins d'un an, portant la mention : non-contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition.

Toute personne sans licence, ni certificat médical conforme ne pourra pas être inscrite.

Article 3 : Catégories d'âge

La course de 5km est ouverte à toute personne née en 2008 ou avant (autorisation parentale obligatoire pour les moins de 18 ans en plus de la licence ou du certificat médical).

La course de 12km est ouverte à toute personne née en 2006 ou avant.(autorisation parentale obligatoire pour les moins de 18 ans en plus de la licence ou du certificat médical).

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne via Chronopale avant le 25 Mai 2022. Inscription sur place dans la rue du Marais, le jour de la course avec une majoration de 2€.

4-1 : Tarifs

- Le 5 km :7 euros jusqu'au 25 Mai 2022 puis 9 euros le jour de la course.
- Le 12 km :10 euros jusqu'au 25 Mai 2022 puis 12 euros le jour de la course.
- Les courses pour les Benjamins et Minimes :4 euros
- Les autres courses enfants :gratuites (1€ frais d'inscriptions)

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant

Article 5 : Dossards, départs, arrivées

Les dossards sont à retirer rue du Marais à Ecuire à partir de 12h.

Les départs se feront rue du Marais.

Les arrivées se feront au même endroit.

Article 6 : Horaires

Les départs enfants :

- Benjamins, Minimes : 14h00
- Poussins : 14h30
- École d'Athlétisme : 14h50
- Baby Athlé 1 15h00

Départ 12 km : 16h30

Départ 5 km : 17h00

Article 7 : Ravitaillements

1 ravitaillement à l'arrivée. Course en autonomie.

Article 8 : Dossard

Il devra être obligatoirement porté sur le devant et pendant toute la durée de la course avec 3 points d'attache. Porte-dossard autorisé. Le dossard comportera la puce de chronométrage.

Article 9 : sécurité

Une assistance médicale est présente sur la course. Les signaleurs sécurisant les traversées de routes.

Les VTT autres que ceux de l'organisation ne sont pas acceptés sur le parcours. Le canicross n'est pas autorisé sur les courses.

Article 10 : Assurances

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un problème de santé.

Article 11 : Récompenses, Tombola

Un souvenir de course sera remis à l'arrivée aux 300 premiers coureurs inscrits et présents.

La remise des prix aura lieu, 18h30, rue du Marais .

Pour le 12kms et le 5 kms, seront récompensés: Les 3 premiers (es) au scratch homme/femme puis les 1er de chaque catégorie homme/femme (décalage au scratch, les catégories Masters seront regroupées).

Pour les courses enfants: tous les participants recevront une médaille, puis seront récompensés les 3 er de chaque catégorie garçon/fille.

A l'issue des courses et après la remise des récompenses, une tombola sera organisée avec un tirage au sort des dossards (via Chronopale) ayant pris le départ des courses du 12km et du 5 Kms. Il est impératif que le coureur soit présent lors du tirage, aucune autre personne ne pourra récupérer le lot, en cas d'absence, un nouveau tirage sera effectué.

Article 12 : Mise hors-course

L'organisation se donne le droit de mettre un coureur hors course pour les motifs suivants: non-port du dossard, pollution ou dégradation du site, non-respect du tracé, non-respect des consignes et des signaleurs.

Article 13 : Droit à l'image

Les concurrents autorisent l'organisation à disposer des photos et vidéos prises sur le parcours et sur les zones de départ et d'arrivée.

Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (préciser), ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries, ...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

Article 12: COVID

L'organisation s'engage à prendre toutes les mesures sanitaires formulées par les autorités compétentes et se réserve le droit de prendre toutes celles qu'elle jugera nécessaires. Ces mesures seront communiquées à tous les participants avant et pendant la course. Le participant reconnaît que dans le respect des normes sanitaires en vigueur le jour de la course, l'équipe organisatrice ne peut être tenue responsable d'une éventuelle contamination. En cas d'annulation de l'événement due à la crise sanitaire, l'organisation s'engage à rembourser chaque participant hormis les frais de gestion.